

Procès-verbal du Comité Social et Economique ordinaire

du vendredi 14 novembre 2025

Date	
Le 14 novembre 2025	Affichage ☐ Urgent ☐

Présents à la réunion	Absents excusés
<u>Pour le CSE</u> Titulaires : ✕ Nadège AUBRY (Saint- Dié) – Mag 1122 ✕ Patricia BETTEWILLER (Siège) — Service Franchise ✕ Corinne DELDIQUE (Cambrai) – Mag 103 ✕ Catherine DEMOL (Chambéry) – Mag 395 ✕ Ida DUFROMONT (Siège) – Service Travaux ✕ Sophie ESNAULT (Lille) – Mag 1 ✕ Stéphanie FERANDELLE (Saint-Quentin) – Mag 18 ✕ Laetitia LORTHIOIR (Béthune) – Mag.19 ✕ Élodie MARTINEAU (Saint Cyr) – Mag.244 ✕ Cindy MATON (Bourgoin République) – Mag 377 ✕ Véronique MOREAU (Valenciennes) – Mag 240 ✕ Ingrid PELTIER (Antibes) – Mag.174 ✕ Claudia PODDIGHE (Chalon sur Saône) – Mag 152 ✕ Gina SCALERCIO (Noyelles) — Mag 6 ✕ Isabelle TARTAR (Béthune) – Mag 20 ✕ Jolanta TWARDOWSKA (Compiègne) – Mag 1054 ✕ Christophe WACQUIEZ (Englos) – Mag 1012 RS : Pour la CFTC : ✕ Sabrina MONCHEAUX (Faches-Thumesnil) – Mag 1022 Invités : ✕ Sandra HARAKE D'AMORE, Responsable paie-SIRH- Rémunération et Avantages sociaux ✕ Louis MULLIEZ, Directeur du Contrôle de Gestion ✕ Laurine GRABCAZAK, Chargée des Relations Sociales ✕ Zohra CHATER, responsable du service prévention santé et sécurité au travail ✕ Cloé BARETTO, Juriste droit social ✕ Élodie LEYNAERT, cabinet Henner ✕ Natacha THERY, Action Logement ✕ Aurélie SFERRAZZA, ✕ Élodie DELPLACE Directrice Marketing	Titulaires : ✕ Arnaud THIBEAU (Siège) – Service Achats ✕ Muriel VAN DEN DRIESSCHE (Armentières) – Mag 26 ✕ Sandrine LE BRET (Auxerre) - Mag.1110 ✕ Alexandra EBERSOLD (Strasbourg) – Mag 335 ✕ Florence COCHET (Saint-Quentin) – Mag 1208 ✕ Claire GALLET (Dury) – Mag 61 ✕ Caroline SORET (Saint Martin les Boulogne) – Mag 9 Suppléants : ✕ Isabelle CAPPOEN (Lille) – Mag.1001 ✕ Mélanie DELANNOIS (Douai) – Mag.13 ✕ Orlane ROUTTIER (Epagny) – Mag.1032 ✕ Anne-Hélène DUHAMEL (Montauban) – Mag.130 ✕ Merwan BOSCHER (Aubagne) – Mag.1075 ✕ Sophie PESNEL (Cherbourg) – Mag.1150 ✕ Angélique DI FRAJA (Nice) – Mag.176 ✕ Orlane MARY (Sedan) – Mag.380 ✕ Valérie GORAL (Aulnoy) – Mag.243 ✕ Lucie ROSSI (Brest) – Mag.135

Ordre du jour

14. Présentation des Chiffres, résultats commerciaux et situation à fin octobre 2025 (Intervention de M. Louis MULLIEZ, Directeur du Contrôle de Gestion).....	3
7. Information sur le bilan des régimes de Mutuelle et Prévoyance (Intervention de Mesdames Élodie LEYNAERT et Céline RICHE du cabinet Henner).....	4
8. Information sur l'affectation de la contribution sur les salaires au titre de l'effort de construction à un organisme collecteur et présentation du bilan 2025. (Intervention de Madame Natacha THERY de la Société Action Logement)	6
1. Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 9 octobre 2025 et de la réunion extraordinaire du 21 octobre 2025	8
5. Information sur le recueil et l'utilisation des adresses emails personnelles des salarié(e)s.....	8
4. Information en vue d'une consultation ultérieure sur l'ordre des départs en congés payés	8
15. Évolution Parc Magasins (rachat, modification, etc.)	9
2. Présentation et validation du calendrier des réunions du CSE et de ses commissions pour l'année 2026.....	9
Attributions Santé, Sécurité et conditions de travail	9
17. Bilan sur la vidéosurveillance (Intervention de Zohra CHATER, Responsable Prévention Santé et Sécurité).....	9
18. Information en vue d'une consultation sur les modalités d'utilisation des systèmes de caméras de vidéosurveillance dans l'entreprise.....	9
Attributions de proximité.....	11
19. Réclamations individuelles ou collectives	11
6. Rapport trimestriel sur la situation de l'emploi (1 ^{er} juillet au 30 Septembre 2025)	11
16. Questions diverses.....	11

La séance est ouverte à 9 heures 05 sous la présidence d'Hélène WECXSTEEN, assistée d'Élodie BOTTEIN.

14. Présentation des Chiffres, résultats commerciaux et situation à fin octobre 2025 (Intervention de M. Louis MULLIEZ, Directeur du Contrôle de Gestion)

Louis MULLIEZ rejoint la réunion à 10 heures 40.

Louis MULLIEZ indique que le marché est en croissance de 2,4 % à fin octobre, entraîné notamment par Séphora (+5 %). Nocibé affiche une baisse de 0,3 % et perd 0,5 point de part de marché.

Du 1^{er} au 31 octobre, Nocibé a régressé de 1,2 %, et de 3,3 % en LFL. Les magasins enregistrent un résultat de – 2,9 % et les magasins LFL un résultat de – 5,6 %.

La baisse du trafic est estimée à - 9 % au mois d'octobre. Elle n'est pas compensée par un TT en progrès de 0,8 point. Le panier moyen est en légère hausse de 0,6 point.

La partie E-COM progresse de 8 %, dans la tendance du marché.

Pour le mois d'octobre, l'objectif global est réalisé à 93 %, celui des magasins à 91 %.

Le début du mois de novembre se révèle très bon. La journée du lundi 10 novembre, notamment, est très satisfaisante. Le CRM a contribué à ce résultat. L'objectif du mois est atteint à date, même si seulement 20 % du chiffre d'affaires du mois a été réalisé, l'activité devant considérablement augmenter d'ici la fin du mois.

Christophe WACQUIEZ demande quel est l'objectif général du réseau Nocibé pour l'année fiscale qui commence.

Louis MULLIEZ indique qu'une croissance d'environ 2 % est demandée.

Hélène WECXSTEEN constate que le changement commence à porter ses fruits, même si cela ne se voit pas encore dans les chiffres présentés par Louis MULLIEZ. Cette évolution est suivie très attentivement.

Véronique MOREAU note que la période est difficile : certaines équipes sont en souffrance parce qu'elles subissent des pressions, et les effectifs sont compressés.

Hélène WECXSTEEN rappelle que le nombre d'heures d'ouverture est ajusté au chiffre d'affaires.

Véronique MOREAU se demande si elles sont ajustées en fonction des nouvelles offres de beauté proposées aux clients.

Hélène WECXSTEEN note que si du chiffre est généré, les heures seront ajustées. Les managers et les DR sont conscients de la situation.

Véronique MOREAU constate que faute d'effectifs suffisants, des salariées se trouvent seules en ouverture et doivent s'occuper de la livraison qui en cette période de fêtes peut les amener à déballer seules jusqu'à trois palettes.

Sabrina MONCHEAUX confirme cette situation. L'impossible est parfois demandé.

Elle rapporte avoir visité le magasin Douglas de Bruxelles, qui propose toutes les marques de Séphora.

Hélène WECXSTEEN constate que malheureusement, certaines marques restent inaccessibles à Nocibé en France, où la concurrence se partage les exclusivités.

Louis MULLIEZ précise que la situation de la France est atypique. Avec ses contrats d'exclusivité, Séphora dispose de 70 % des marques sur le *make up*.

Hélène WECXSTEEN ajoute que l'avantage de faire partie du groupe Douglas est de disposer d'un poids supplémentaire à la table des négociations, dans lesquelles le groupe s'attache à intégrer Nocibé.

Claudia PODDIGHE demande si Nocibé peut chercher à récupérer des marques se trouvant en conflit d'intérêts avec Séphora.

Hélène WECXSTEEN assure que les équipes du groupe exploitent toutes les opportunités possibles.

Louis MULLIEZ quitte la réunion à 11 heures.

7. Information sur le bilan des régimes de Mutuelle et Prévoyance (Intervention de Mesdames Élodie LEYNAERT et Céline RICHE du cabinet Henner)

Élodie LEYNAERT et Sandra HARAKE D'AMORE rejoignent la réunion à 11 heures.

Un document est projeté.

Élodie LEYNAERT rappelle que des évolutions réglementaires impactent significativement l'inflation médicale, contribuant à une dérive globale de 4,2 %.

Le PMSS a augmenté de 2 %. Des discussions sont en cours à l'Assemblée nationale pour définir le budget 2026.

L'évolution des effectifs est à la baisse, notamment chez les conjoints (- 7 %). Les résultats s'améliorent significativement, notamment l'évolution de cotisation, celle-ci ayant été mieux ciblée (enfants, conjoints, etc.) Le régime global est à l'équilibre.

Les prestations sont équivalentes à celles de l'année dernière. La dérive de Nocibé se limite à 1 %. Les prestations diminuent pour le dentaire, mais augmentent chez les médecins et pour les hospitalisations, cette dernière catégorie étant par nature très fluctuante.

La part du 100 % santé a baissé durant les premiers mois de l'année, de 42 % à 29 %. L'impact du reste à charge est donc important. Le taux de couverture s'élève à 89 % avec une baisse sur le dentaire et des actes de parodontologie plus coûteux. La hausse du reste à charge touche également l'optique. Les montures ont coûté plus cher.

Pour mémoire, Santéclair couvre 100 % des verres et octroie des réductions sur les montures.

Claudia PODDIGHE constate que les contrats Santéclair ne sont pas appliqués de la même façon au sein des réseaux.

Élodie LEYNAERT annonce un maintien des taux pour 2026, avec évolution de la cotisation mutuelle sur la seule base de l'évolution du PMSS. Sont intégrées les prestations de pédicure, podologie et médecines douces, ainsi que l'action sociale, qui peut accompagner financièrement des difficultés financières passagères.

Catherine DEMOL rapporte que les maladies chroniques sont mal couvertes.

Élodie LEYNAERT convient que le suivi de ces maladies est délicat.

En ce qui concerne la prévoyance, la Sécurité sociale limite à 1,4 SMIC sa participation journalière. L'écart est assuré par l'employeur, puis par les organismes de prévoyance après la franchise.

La notion d'absentéisme devient structurelle. Les arrêts de travail sont plus nombreux, plus longs et touchent les plus jeunes. Ils coûtent plus cher à l'entreprise. Les coûts sont provisionnés.

Élodie LEYNAERT incite les élus à prévenir les salariés en longue maladie de se rapprocher d'Henner.

Ida DUFROMONT rappelle qu'il est interdit d'entrer en contact avec certaines personnes en arrêt de travail.

Élodie LEYNAERT indique que les résultats prévoyance affichent un ratio sinistre/prime à 258 % (décès + arrêts de travail). La partie arrêts de travail atteint un ratio de 369 %.

Au 1^{er} janvier, un dispositif d'accompagnement de retour à l'emploi sera mis en place. Des médecins certifiés par Henner sont habilités à analyser les certificats médicaux et proposent d'accompagner les malades touchés par des troubles psychosociaux. Ce dispositif permet à l'entreprise de maintenir le contact avec le salarié arrêté depuis longtemps.

Ida DUFROMONT note qu'il importe également de traiter les problèmes à la source de ces troubles : manque d'effectif, pression excessive, etc.

Isabelle TARTAR demande au bout de combien de temps Henner peut intervenir.

Élodie LEYNAERT répond que cette intervention peut arriver au bout de 45 jours.

Catherine DEMOL demande si les faux arrêts de travail sont détectés.

Élodie LEYNAERT évoque des contrôles médicaux inopinés mis en place avec les assureurs, à condition que l'entreprise les accepte.

Élodie LEYNART ajoute que la sinistralité de Nocibé a conduit à une augmentation des tarifs. Allianz demandait une augmentation de 20 %, Henner a obtenu qu'elle se limite à 10 %, soit 1 euro pour les cadres comme pour les non-cadres.

Élodie LEYNAERT propose de mettre en place les différents outils évoqués. Elle précise que les arrêts sont plus nombreux chez les non-cadres, mais plus longs et plus coûteux chez les cadres.

Élodie LEYNAERT et Sandra HARAKE D'AMORE quittent la séance à 11 heures 35.

&&&&&

Véronique MOREAU déplore les mises à jour de la BDES, elle demande à Hélène WECKSTEEN et Élodie BOTTEIN de bien vouloir veiller au respect de la règle consistant à y déposer l'ensemble des documents avant chaque réunion.

De plus, elle souhaite évoquer un sujet relatif aux chèques cadeaux de Noël. L'année dernière, une homonymie avait conduit à ce qu'une salariée perçoive le double du montant prévu et une autre ne perçoive rien. La salariée qui n'a rien perçu vient seulement de se manifester, une régularisation a donc été faite. Elle propose que la salariée ayant perçu 290 euros l'an dernier au lieu de 145, ne perçoivent que 5 euros cette année, le montant du chèque ayant été augmenté à 150 euros.

Les élus expriment leur accord.

8. Information sur l'affectation de la contribution sur les salaires au titre de l'effort de construction à un organisme collecteur et présentation du bilan 2025. (Intervention de Madame Natacha THERY de la Société Action Logement)

Natacha THERY rejoint la séance à 11 heures 40.

Natacha THERY présente les différents services d'Action Logement et les nouveaux dispositifs.

La plateforme AL'in, qui n'a pas subi de modification, propose une sélection de logements disponibles auprès des bailleurs sociaux.

Les logements autrefois appelés intermédiaires sont désormais nommés logements abordables. Il s'agit d'habitations à loyer modéré dans le parc privé. La plateforme dédiée propose également des offres de logements temporaires, accessibles dans des situations particulières (alternance, divorce, etc.). Elle constitue une solution supplémentaire dans les zones où règne une pénurie de logements.

Hélène WECKSTEEN quitte la réunion à 11 heures 42.

Natacha THERY indique qu'un test d'orientation est disponible sur le site Internet d'Action Logement, permettant de flécher le salarié vers la plateforme la plus adaptée. Il est possible d'être inscrit sur les deux plateformes.

Action Logement dispose d'une filiale qui permet d'augmenter le portefeuille des propriétaires privés.

Ingrid PELTIER demande si l'accès aux logements abordables demande les mêmes documents et répond aux mêmes conditions que l'accès aux logements sociaux.

Natacha THERY répond qu'Action Logement se porte garant. Les documents demandés sont les mêmes, mais l'accès aux logements abordables n'est pas soumis à la contrainte du numéro départemental unique ni du passage devant la commission logement.

Natacha THERY évoque la garantie VISALE, gratuite, qui permet de prendre en charge les loyers impayés. Les personnes de moins de 30 ans et les étudiants y sont éligibles. 36 mois de loyers sont garantis pour les salariés sur la durée du bail, 9 mois pour les étudiants.

Action Logement peut aider au versement de garantie initial.

Des subventions de 100 euros par mois durant 11 mois peuvent être allouées aux alternants de moins de 30 ans qui doivent se loger loin du foyer parental. Une distance supérieure à 70 kilomètres ou un temps de trajet supérieur à 40 minutes donne lieu à l'éligibilité.

Action Logement peut rendre un service d'apporteur d'affaires en cas d'accession à la propriété. Ce service est gratuit, quel que soit le type d'achat.

Natacha THERY propose un prêt de 30 000 euros au taux de 1 % sur 25 ans, à condition d'être primo accédant. Ce prêt est accordé au salarié, et non au promoteur.

Natacha THERY indique que ces aides sont cumulables avec le prêt à taux zéro et d'autres facilités.

Action Logement intervient pour des travaux d'embellissement, d'adaptation ou d'économies d'énergie, à condition qu'ils soient réalisés par des professionnels, par un prêt de 10 000 euros à un taux de 1,5 % sur 10 ans, soit des mensualités de 91 euros. Pour l'instant, ce prêt n'est pas soumis à des critères de plafond de ressources. Trop peu de personnes ont connaissance de ce dispositif.

Action Logement intervient dans l'investissement locatif via deux dispositifs différents :

- Action Cœur de ville s'applique dans 244 villes moyennes en France, dont Dunkerque, Valenciennes, Arras, Béthune et Lens, où les locations étaient trop chères en centre-ville. Action Logement et l'État proposent de financer des travaux de réhabilitation du bien avant de le remettre à la disposition de la location. Ce sont des subventions ou des prêts. Une équipe d'experts étudie la conformité du projet avec les contraintes des Bâtiments de France. Ces logements sont ensuite placés sur la plateforme des logements abordables. Le salarié ainsi relogé bénéficie de la garantie VISALE.
- Un prêt travaux de 10 000 euros au taux 1,5 % sur 10 ans. Le délai pour réaliser les travaux est de trois ans. Le logement est lui aussi intégré à la plateforme des logements abordables.

Enfin, Action Logement propose un accompagnement personnalisé pour les salariés faisant face à de très grosses difficultés : rupture professionnelle, conflits familiaux, maladie, sinistre, etc. Des nuitées d'hôtel peuvent ainsi être proposées pour faire face à l'urgence.

En 2024, Nocibé a versé 273 251 euros (0,45 % de la masse salariale). Action Logement a financé les associations Anil et Adil, (102 000 euros). 81 collaborateurs de Nocibé ont été accompagnés pour un montant de 887 972 euros, soit 325 %.

31 salariés se sont positionnés sur la plateforme Al'in, dont 24 ont effectivement été logés

1 personne a utilisé la plateforme des logements intermédiaires.

7 alternants ont bénéficié du dispositif Mobili-Jeune.

Action Logement s'est porté garant de 22 collaborateurs et a apporté 7 conseils en financement.

3 prêts à l'accession ont été consentis, et 2 prêts pour des travaux, ce qui est très peu.

5 collaborateurs en difficulté ont bénéficié d'une aide.

Christophe WACQUIEZ salue la qualité et le nombre des services proposés par Action Logement, mais regrette que cette offre ne soit pas mieux connue des salariés.

Aurélien SFERRAZZA propose de réaliser un webinaire pour permettre aux collaborateurs de découvrir les différents services proposés.

Natacha THERY note qu'Action Logement peut intervenir à chaque moment de la vie.

Au premier semestre 2025, Nocibé a versé 139 000 euros à Action Logement. 52 collaborateurs ont été aidés, pour un montant de 678 000 euros. 19 collaborateurs sont passés en commission logement, à la suite de laquelle 17 d'entre eux ont été relogés, 2 collaborateurs ont bénéficié d'un logement abordable. Action Logement s'est porté garant de 17 personnes. 1 alternant a bénéficié du dispositif Mobili-Jeune.

Aurélien SFERRAZZA indique que les contrats d'alternance commencent généralement après l'été. Tous les alternants sont informés des services d'Action Logement.

Catherine DEMOL demande si le nombre de personnes aidées est limité.

Natacha THERY répond que les aides sont débloquées tant que des fonds sont disponibles.

Cindy MATON demande si les travaux nécessaires après des sinistres peuvent être pris en charge.

Natacha THERY répond par l'affirmative. Par exemple, les dégâts causés par une tempête peuvent être aidés, jusqu'à 3 mois après le sinistre.

Les collaborateurs peuvent accéder aux services d'Action Logement via un numéro unique (0970 800 800) et via le site actionlogement.fr

Natacha THERY et Aurélien SFERRAZZA quittent la réunion à 12 heures 18.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 9 octobre 2025 et de la réunion extraordinaire du 21 octobre 2025

Les PV de la réunion ordinaire du 9 octobre 2025 et de la réunion extraordinaire du 21 octobre 2025 sont approuvés à l'unanimité.

5. Information sur le recueil et l'utilisation des adresses emails personnelles des salarié(e)s

Élodie BOTTEIN rappelle que l'entreprise souhaite utiliser les adresses personnelles des salariés, lorsqu'ils l'acceptent, en cas de perte de mot de passe sur Success Factor.

Véronique MOREAU souhaite les utiliser également pour informer les nouveaux embauchés : le logiciel du site du CSE peut être programmé pour leur envoyer automatiquement un mail de bienvenue.

Élodie BOTTEIN ajoute qu'une note sera adressée à chaque collaborateur pour les informer de ces nouveaux cas d'utilisation des adresses mail. Les salariés peuvent s'y opposer.

3. Information en vue d'une consultation ultérieure sur l'ordre des départs en congés payés

Un document est projeté.

Élodie BOTTEIN rappelle que lorsque des difficultés d'organisation des congés se présentent, des critères de départage sont mis en place, tenant compte de divers éléments, dont les enfants scolarisés, l'ancienneté du

salarié, la situation du conjoint, etc. L'arbitrage tiendra compte de l'historique des congés et des éventuelles concessions consenties les années précédentes.

Véronique MOREAU demande de préciser que le nombre de points supplémentaires accordés aux salariés qui ont des enfants sont attribués quel que soit le nombre d'enfants. Elle demande que le document projeté soit affiché dans l'ensemble des magasins.

Véronique MOREAU demande que soit rappelé le fait que ce n'est pas forcément ceux qui posent leurs congés en premier qui sont servis. Il est très important de prendre en compte les concessions consenties les années précédentes.

Élodie BOTTEIN prend note de ces demandes.

15. Évolution Parc Magasins (rachat, modification, etc.)

Un document est projeté.

Pour le mois de novembre, Élodie BOTTEIN évoque l'ouverture du magasin de Nice Cap 3000 et le relookage du magasin de Claye-Souilly. En décembre sont prévus les relookages des magasins d'Aubagne et Montceau-les-Mines.

Les fermetures pour maintenance des magasins de Saint-Nazaire, Auray et Cognac sont programmées en novembre.

2. Présentation et validation du calendrier des réunions du CSE et de ses commissions pour l'année 2026

Élodie BOTTEIN dévoile le calendrier des réunions ordinaires de CSE de 2026 : elles auront lieu les 22 janvier, 6 février, 12 mars, 9 avril, 22 mai, 11 juin, 2 juillet, 27 août, 18 septembre, 15 octobre, 13 novembre et 3 décembre.

Les réunions de CSSCT sont programmées les 5 février, 21 mai, 17 septembre et 12 novembre.

Zohra CHATER et Laurine GRABCZAK rejoignent la réunion à 14 heures.

Attributions Santé, Sécurité et conditions de travail

17. Bilan sur la vidéosurveillance (Intervention de Zohra CHATER, Responsable Prévention Santé et Sécurité)

18. Information en vue d'une consultation sur les modalités d'utilisation des systèmes de caméras de vidéosurveillance dans l'entreprise

Ces deux points sont traités conjointement.

Zohra CHATER rappelle que l'extension de la vidéosurveillance réalisée en 2023 avait pour finalité d'élargir la vidéoprotection à l'identification des auteurs de vols. Cet outil commence à porter ses fruits puisque la démarque est passée de 6,4 millions d'euros en 2024 à 5,1 millions d'euros en 2025.

100 % des surfaces de vente sont équipées. La couverture atteint 26 % dans les réserves. La vidéosurveillance y est installée d'office dans les nouveaux magasins, lorsque les critères de la RGPD sont respectés. La refonte

des cahiers des charges des fournisseurs est en cours, afin de s'assurer qu'ils sont en phase avec les attentes de l'entreprise.

En 2025, la nouveauté concerne l'ajout d'une caméra au niveau des coffres souvent positionnés dans le bureau, une recrudescence des disparitions de pochettes ayant été constatée. Cette installation se fera dans le respect de la réglementation. Il est hors de question de contrôler les espaces de travail. Des filtres installés lors de l'enregistrement et de la lecture permettront de masquer les visages. Un process de pré-visite a été établi avec le prestataire installateur.

La consultation est prévue lors du CSE du 5 décembre. L'information des salariés sera déployée début 2026.

Le projet de note d'information collective est projeté.

Laurine GRABCZAK annonce que la note d'information collective ne comporte qu'un seul changement, qui concerne l'annonce de la couverture vidéo des coffres.

Zohra CHATER indique que la liste de magasins concernés a été établie en fonction du nombre de pochettes et de manipulations.

Ingrid PELTIER demande si les zones de réception des marchandises seront couvertes.

Zohra CHATER répond que ce n'est pas prévu pour l'heure.

Hélène WEEXSTEEN indique que le cas particulier soulevé par Ingrid PELTIER nécessite une demande spécifique.

Claudia PODDIGHE demande si le délai de conservation des nouvelles caméras est bien de 30 jours.

Laurine GRABCZAK le confirme.

Sabrina MONCHEAUX demande à disposer d'un écran de contrôle plus rapproché permettant d'améliorer l'efficacité des caméras. Dans son magasin, lorsqu'elle suspecte un vol, elle doit monter à l'étage pour consulter les images, ce qui laisse trop de temps au voleur présumé.

Zohra CHATER précise que les écrans de contrôle ne peuvent pas être accessibles à tout le monde.

Laurine GRABCZAK note qu'il est obligatoire de dresser la liste des personnes ayant accès aux images, raison pour laquelle les écrans sont situés dans un bureau particulier.

Zohra CHATER prend le point.

Claudia PODDIGHE évoque la question des câbles des TT.

Zohra CHATER indique que les consignes ont été passées et que la priorité reste de poser les câbles en dehors des cheminements piétons.

Claudia PODDIGHE estime que la sensibilisation des responsables de magasin sur la santé et la sécurité des collaborateurs est insuffisante à l'échelle de la société.

Catherine DEMOL évoque la présence de goulottes en magasin.

Zohra CHATER rappelle qu'il convient de remonter ces soucis.

Lauriane GRABCZAK indique que le nouveau code de conduite Douglas présenté le mois dernier a été validé. Il sera diffusé prochainement sur l'Intranet.

Sabrina MONCHEAUX regrette que la validation du contenu des bacs doit maintenant être réalisée globalement, ce qui empêche de vérifier les contenus des bacs.

Cindy MATON constate qu'il manque souvent des produits dans les bacs.

Patricia BETTEWILLER ajoute toutefois que des produits s'y trouvent parfois en surnombre.

Sabrina MONCHEAUX estime que le temps de vérification du contenu est bien trop important.

Hélène WEEXSTEEN suggère de convier Laurent à une réunion, afin qu'il constate les changements générés par le passage chez Geodis.

Zohra CHATER et Lauriane GRABCZAK quittent la réunion à 14 heures 35.

Attributions de proximité

19. Réclamations individuelles ou collectives

Ce point est sans objet.

6. Rapport trimestriel sur la situation de l'emploi (1^{er} juillet au 30 Septembre 2025)

Élodie BOTTEIN indique que l'effectif était de 3 736 personnes au premier jour du trimestre et de 3 777 personnes au dernier jour du trimestre. 2 881 salariés étaient à temps plein et 855 à temps partiel, dont 134 apprentis et 4 contrats de professionnalisation, au premier jour du trimestre. Au dernier jour, 2 939 étaient à temps plein et 838 à temps partiel, dont 452 apprentis et 4 contrats de professionnalisation.

La société comptait 3 291 CDI et 445 CDD au premier jour du trimestre, 3 442 CDI et 435 CDD au dernier jour.

135 démissions ont été recensées durant la période.

Élodie BOTTEIN rappelle qu'une procédure de *offboarding* est conduite après chaque démission. Les motifs des démissions sont analysés.

Sabrina MONCHEAUX constate que les salariés démissionnaires ne reçoivent pas systématiquement le questionnaire.

16. Questions diverses

Hélène WEEXSTEEN remarque que les questions ont été reçues tardivement. Toutes les réponses n'ont pu être recueillies.

1- Pourquoi les marques de soin sélectif ne fournissent plus de tester ? ex Guerlain orchidée

Hélène WEEXSTEEN indique que les marques doivent fournir des testeurs et les manques doivent être remontés au DR.

Élodie MARTINEAU cite l'exemple de Sisley qui ne fournit ni tester ni échantillon.

Catherine DEMOL rapporte que Sisley et Guerlain invoquent l'atteinte des quotas.

Hélène WEEXSTEEN indique qu'à propos de la trousse à maquillage, un travail est en cours pour aboutir à une consigne claire dès janvier 2026.

2- Est-il possible d'avoir des mots de passe plus courts surtout pour état des encaissements ?

Catherine DEMOL regrette qu'il soit nécessaire de saisir le code à chaque changement d'opération.

Claudia PODDIGHE objecte qu'il est possible de l'enregistrer par une manipulation très simple.

3- Pouvez-vous reconduire les mêmes dates pour la convention ?

Hélène WEEXSTEEN rapporte que la volonté générale est de programmer la convention en octobre. Toutes les démarches sont menées en ce sens. Le bilan de la dernière convention est en cours de réalisation.

Claudia PODDIGHE rapporte que l'institut et les marques exclu ont été appréciés.

Catherine DEMOL regrette un temps trop contraint.

Sabrina MONCHEAUX déplore de n'avoir pas obtenu de retour de la part de sa RM.

4- Pourrions-nous avoir un tabouret pour ranger le maquillage et faire les inventaires ?

Hélène WEEXSTEEN indique qu'une étude ergonomique sur la mise en rayon est en cours. Cette demande y sera intégrée. Les pistes de réflexion de cette étude seront présentées lors de la première réunion de CSSCT de 2026.

Catherine DEMOL évoque l'existence de tabourets bas à roulettes.

5- Pourquoi n'acceptez-vous pas en mode règlement les Glady par QR code ?

Claudia PODDIGHE précise la question : la marque Nocibé n'est pas référencée chez Glady, ce qui oblige à recourir aux enseignes concurrentes.

6- Pourquoi avoir acheté des coffrets alors que le tester du produit est annulé marque ? ex Lacoste L1212 ROSE EDP

Cette question est reportée.

7- Pourquoi nous charger les tiroirs avec des réf qui ne sont pas mentionnées dans le merch ? ex-Mt Blanc legend red et autres

Claudia PODDIGHE précise que le fait de ne pas exposer et donc de ne pas vendre certains produits correspond à un manque à gagner.

Hélène WEEXSTEEN indique que ces produits peuvent être utilisés pour combler les rayons concernés par une rupture.

8- Concernant les récup de dimanche des équipes de 4 et moins pouvons-nous récupérer ultérieurement, si le salarié le demande ?

Catherine DEMOL estime que cette situation est ingérable pour les petites équipes.

Hélène WEEXSTEEN rappelle que la direction se doit de respecter la loi.

Claudia PODDIGHE en convient, mais considère qu'il serait possible d'y déroger si le salarié en effectue la demande.

Élodie BOTTEIN considère que l'entreprise ne peut se permettre ce genre de dérogation au Code du travail. La récupération doit être prise dans un délai de 15 jours.

9- Pourquoi coller des anti-vol sur les testeurs alors qu'ils ne collent pas du tout

Hélène WEEXSTEEN indique que l'anti volage ne concerne que la famille alcools. Il n'y a pas de raison d'antivoler les testeurs.

Ida DUFROMONT affirme que les antivols sont de très mauvaise qualité.

Hélène WEEXSTEEN note que la colle est de mauvaise qualité et s'engage à vérifier la consigne relative à l'antivol des testeurs.

Catherine DEMOL ajoute que les marques doivent s'engager à fournir les testeurs en quantité suffisante, surtout s'ils ne sont pas antivolés.

10- Seriez-vous d'accord pour mettre les produits en tiroir quand la marque ne nous réapprovisionne pas depuis plusieurs mois ?

Catherine DEMOL précise que cette question concerne les testeurs. Les clients expriment leur frustration lorsqu'ils ne peuvent pas sentir les parfums.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 41.

La Secrétaire du CSE

Véronique MOREAU



La Présidente du CSE

Hélène WEEXSTEEN

